



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(SELON DIRECTIVE 91/155/CEE)

1 : IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

1.1 Les informations de cette fiche de sécurité sont applicables pour les produits suivants : **OXYDE BAYER ROUGE 110, 130, 140**

1.2 SOCIETE :	STE DES OCRES DE France
Adresse :	IMPASSE DES OCRIERS – BP 18
Service à contacter :	84401 – APT CEDEX
Numéro d'urgence	Tél : 04.90.74.63.82 BAYER SA TEL 01.49.06.50.00

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

	C.I Pigment rouge Fe 2O3, N° CAS : (1309 – 37 – 11)
--	------------------------------------------------------

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non dangereux pour la santé ou l'environnement selon les critères de l'Union Européenne (UE)

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. En cas de persistance de l'irritation des yeux, consulter un Ophtalmologiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : aucune restriction en cas d'incendie à proximité.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Ramasser en évitant la formation de poussières.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Pas de mesures particulières requises. Eviter de créer trop de poussières et utiliser un équipement anti-poussière si nécessaire.
7.2 Stockage	Au frais et à l'abri de l'humidité Protection contre les incendies et les explosions : pas de mesures particulières requises.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour le contrôle de l'exposition voir chapitre 15.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection respiratoire : masque filtrant anti-poussières en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition.

Il importe cependant de respecter les mesures de sécurité habituelles pour la manipulation de produits pulvérulents.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	pulvérulent
Couleur :	rouge
Odeur :	inodore
Température de fusion :	> 1000°
Masse volumique	5 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente :	600 – 1000 kg/m ³ à 20°C
Pression de vapeur	non applicable
Viscosité :	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Valeur du ph :	5,5 – 7,5 à 50 g/l d'eau à 20 °C
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation	non applicable
Limites d'explosibilité :	non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique : pas de décomposition à condition de respecter les prescriptions d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux : non applicable

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse observée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL50 par voie orale, essai sur le rat : > 5000 mg/kg

Peau de lapin (24 h) : non irritant

Œil du lapin : non irritant

(Etudes faites par l'institut de toxicologie de Bayer AG)

Selon les connaissances actuelles, les pigments de Bayferrox sont physiologiquement inoffensifs ; cependant en cas de contact avec les yeux, et sous l'action mécanique des poussières, risque de légère irritation momentanée des muqueuses oculaires et ce dans des conditions extrêmes.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë sur les poissons : ide mélanote (*Leuciscus idus*) CLo : > 1000 mg/l

Toxicité sur les bactéries : Pas d'effet nocif sur *Pseudomonas putida* : > 1000 mg/l

(examens réalisés à l'institut d'Analyses Ecologiques et résultats de Bayer AG)

En raison de l'insolubilité pratiquement totale dans l'eau, il se produit une séparation lors de toute opération de filtration ou de sédimentation.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé.

Peut être évacué vers une décharge appropriée en respectant les règlements officiels locaux.

En cas de quantités importantes, retour au fabricant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GGV See / IMDG – Code :

N° UN:

MFAG:

EmS:

PG :

MPO:

RTMD – R :	Classe-- N°--	RID / ADR : Classe--	N°--
ADNR :	Classe-- N°--	Cat--	ICAO / IATA – DGR : Not rest
Déclaration expédition par voie terrestre :--			
Déclaration expédition par voie maritime :--			
Déclaration expédition par voie aérienne :--			
Autres informations			
Non dangereux pour le transport. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.			

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

<p>Le produit n'est pas soumis à étiquetage.</p> <p>Poussières :</p> <p>VME = 5 mg/m³ en poussières alvéolaires et 10 mg/m³ en poussières totales.</p> <p>Fer (oxyde de Fe₂O₃, fumées en Fe) : VME = 5 mg /m³ (France)</p> <p>Valeur CMA (poussières fines) : 6 mg/m³ en tant qu'aérosols alvéolaires</p> <p>Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale : non concerné</p> <p>Articles L 461 – 1 à L 461 – 7 du code de la Sécurité Sociale : Déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'inspection du Travail : non concerné.</p> <p>Loi du 19 juillet 1976 et décret d'application du 21 septembre 1977, relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature, susceptible(s) d'être pris en compte : 2517. Consulter la DRIRE</p>

16. AUTRES INFORMATIONS

<p>Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.</p> <p>Cette fiche de donnée de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité.</p>
